

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 septembre 2019

Salle du conseil municipal 20h00

Date de la convocation : 20 septembre 2019

Conseillers présents : ROUSSEL Chantal, GONTHIER Emmanuel, JACOB Claude, CANO Tony, TERRANOVA Philippe.

Conseillers absents : ESCLATINE Lydia (pouvoir à Claude JACOB), FIGUEIREDO Analio (pouvoir à Tony CANO), SOUILLER Guy (pouvoir à Emmanuel GONTHIER), BIERI Nicolas.

Secrétaire de séance : Emmanuel GONTHIER

Ordre du jour :

Délibérations

- Poursuite du projet de rénovation de la station d'épuration

Informations

- Calendrier des travaux de voirie et d'aménagement de l'espace public

Questions diverses

Le quorum étant atteint (présents : 5/9, votants :8/9) la maire ouvre la séance.
Mme la Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour :

- **Décision concernant la taxe d'aménagement**
- **Motion concernant la restructuration des services des impôts et des trésoreries**
- **Information concernant la CLECT (API)**

L'ordre du jour ainsi proposé est adopté à l'unanimité.

Délibérations

- **Poursuite du projet de rénovation de la station d'épuration**

Mme la Maire informe le Conseil Municipal de la prise de compétence eau-assainissement par la communauté d'agglomération API à partir du 1^{er} janvier 2020.

Dans ce cadre, il convient d'actualiser le dossier pour prendre en compte les nouvelles dispositions réglementaires pour la construction des STEP et les derniers bilans de fonctionnement du SATESE.

Mme la Maire soumet au Conseil Municipal la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet établi par le bureau SECAE et exposé par Mme la Maire, décide de poursuivre l'opération. Le montant global du projet s'élevant dans sa globalité à 373 400€ HT.

Mme la Maire autorise le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire (SME) à transmettre les dossiers au Conseil Départemental et à l'Agence de l'Eau afin de demander les subventions afférentes.

Le conseil Municipal autorise également Mme la Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la délibération à l'unanimité des présents.

- **Décision concernant la taxe d'aménagement**

Depuis sa mise en œuvre au 1^{er} mars 2012, la taxe d'aménagement donne la possibilité aux collectivités territoriales de définir un dispositif adapté aux caractéristiques de leur territoire et aux politiques d'aménagement spécifiques.

Le Conseil Municipal d'Antoingt a instauré cette taxe au taux de 2%, qui peut être modifié par délibération pour l'année 2020.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal :

- Maintient le taux de la taxe d'aménagement à 2%
- N'envisage pas de dérogations ou d'exonérations particulières

Décision adoptée à l'unanimité des présents.

- **Motion concernant la restructuration des services des impôts et des trésoreries**

Mme la Maire présente au Conseil Municipal la motion rédigée par l'Association des Maires de France adressée à M. le Préfet de Région et à M ; le Directeur Régional des finances publiques concernant la fermeture des services des impôts des particuliers et des entreprises ainsi que des trésoreries locales :

Les collectivités locales du Puy-de-Dôme ont été alertées d'un projet de fermeture massive des services des impôts des particuliers et des entreprises ainsi que des trésoreries locales, véritables services publics de proximité.

Considérant que les communes ne peuvent être privées de véritables services publics de proximité, en particulier comptables et fiscaux,

Considérant qu'il est indispensable de maintenir les trésoreries tant pour les communes (surtout en milieu rural), que pour les usagers, au nom du respect du principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire,

Considérant que les collectivités souhaitent le maintien d'un comptable de proximité, doté d'un réel pouvoir de décision et de moyens matériels et humains lui permettant d'accomplir sa tâche et refusent de dépendre d'un service comptable éloigné qui gèrera plusieurs centaines de collectivités et ne pourra faire que du traitement de masse,

Considérant que la disparition de services publics conduirait inéluctablement à la poursuite de la désertification des communes rurales, alors même que nos populations ont besoin de cohésion sociale et territoriale,

Au moment où les collectivités mettent en œuvre des politiques de développement durable et veillent à préserver l'utilisation des deniers publics, la fermeture des trésoreries imposerait aux usagers et au personnel administratif de l'État et des collectivités de multiplier les déplacements,

Ce choix de restructuration, au nom de la rationalisation budgétaire, ne faciliterait la tâche ni des régisseurs de recettes, ni des administrés, notamment les personnes âgées dans la résolution des formalités juridiques et comptables auxquelles ils sont assujettis,

Par ces motifs, la Commune d'Antoingt déplore cette politique d'allègement des effectifs du service public et le transfert de charges aux communes aux ressources contraintes.

La Commune s'oppose à ce projet de restructuration et demande instamment par la présente motion, de ne pas mettre en œuvre le projet de fermeture des services des impôts et des trésoreries, décision qui porterait un préjudice important au service public de proximité en milieu rural et ne manquerait pas de renforcer la fracture territoriale et numérique.

Motion adoptée à l'unanimité des présents.

Informations

• Calendrier des travaux de voirie et d'aménagement de l'espace public

Programme 2019

- **Chemin du Penthier, route d'Issoire, rue des Sapins.**
- Plan de financement approuvé par le Conseil Municipal le 25/02/2019. Dossier établi au regard des devis fournis et du choix du moins disant.
- Dépense : HT 12 197€
- DETR accordée : 3 659€ (30%)
- FIC cumulé sur 2019-2020 : 6 430€ pour une dépense totale prévue de 25 383€ (25,33%)

Programme 2020

- **Impasse de la Tour, place du Montant, chemin de Chamaret**
- Dépense : 13 186€
- FIC cumulé à 2019 : 6 430€
- DETR attendue : 3 956€. Décision d'attribution en attente. Les travaux ne peuvent pas commencer avant la décision d'attribution.
- Chemin de Chamaret : les travaux ne peuvent pas être entrepris sans « solution » pour la reconstruction du fossé de Chamaret à la route de Mazerat.

Programme 2021

- **Chemin d'Avigny**
- Chemin communal non subventionnable
- Mise en concurrence des entreprises de TP sur la base du descriptif réalisé par M. Claverie (ADIT)
- **Rue de l'Amandier**
- Travaux repoussés ultérieurement pour les intégrer à un aménagement de l'ensemble de la rue de l'Amandier (trottoir, récupération du pluvial...)

Questions diverses

• Information concernant la CLECT (API)

Mme la Maire explique la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) communales et les attributions définitives pour 2019 dues notamment à la prise de compétence enfance et SOS animaux

	Attribution 2018	SOS animaux	Natation scolaire	Périscolaire	Attribution 2019
Antoingt	15 684,50	253,50	761,02	8408,57	6261,41

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la séance à 23 heures.